



Déclarations et Discours

Nº 80/21

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DU VOISINAGE AVEC LES ÉTATS-UNIS

Allocution de l'honorable Mark MacGuigan, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, devant le *Cincinnati Council on World Affairs*, Cincinnati, Ohio, le 17 octobre 1980

...Je me propose d'aborder aujourd'hui très ouvertement certains aspects des relations entre nos deux pays et, plus particulièrement, de la façon dont le Canada envisage ces relations dans l'avenir immédiat. J'espère que nous parviendrons ainsi à une meilleure perception de nos aspirations nationales respectives et des mécanismes et structures que nous employons pour tenter de les réaliser.

Le Canada et les États-Unis sont tous deux issus de la liberté de choisir un mode de vie. Depuis des centaines d'années, des hommes et des femmes ont choisi de venir s'installer dans nos deux pays, et ont travaillé dur pour améliorer leur sort une fois parvenus sur nos rivages. De ces vagues périodiques d'immigrants sont nées deux sociétés très diverses, mais néanmoins dotées d'une cohésion interne faite d'idéaux partagés et d'espairs communs. L'emprise qu'exerce sur l'imagination des peuples la perspective de participer à cette grande entreprise ne s'est pas affaiblie au fil des ans. Les milliers de réfugiés à travers le monde qui sont prêts à faire l'impossible pour s'installer dans nos deux pays témoignent sans conteste de la puissance du rêve nord-américain.

De notre héritage commun sont issues des valeurs semblables et un paysage moral identique. Démocratie, droits de l'homme, libertés individuelles — voilà l'assise de notre intérêt commun, le ciment de notre alliance défensive.

Dans nos relations mutuelles, chaque jour nous apporte un exemple pratique de notre engagement envers ce que devrait être le comportement civilisé entre nations. Dans cette perspective, il est tout naturel que nos deux pays soient également outragés par l'occupation soviétique de l'Afghanistan et que nous, Canadiens, partagions votre angoisse et votre colère devant la violation flagrante des règles du droit international qui a été commise par l'Iran. Tous deux, nous estimons qu'il serait tout simplement inadmissible que la communauté des nations passe sous silence de tels événements, parce que l'ordre international est un édifice fragile, qu'un rien le perturbe, et qu'une fois renversé, il est pratiquement impossible de le reconstruire.

Le fait, si déplaisant soit-il, est que nous sommes tous confrontés à un avenir incertain, où logiquement les différences entre pays tendent à s'amplifier. Justement parce que le Canada et les États-Unis sont tous deux des nations dynamiques, animées par une multitude d'intérêts propres qui viennent s'ajouter à leurs nombreux liens, les moments difficiles posent un défi particulier. Les années 80 s'annoncent comme une période difficile, mais nos deux pays ont déjà traversé et surmonté ensemble des épreuves autrement plus pénibles.

C'est en partie parce que nous avons tant de choses en commun que nos différences
